



JAA CH-1950 Sion 1

LAPOSTOLLE

Votations
cantonales

3-5

Entretien avec
Francine Zufferey

8

La mort, parlons-en!

La population valaisanne est appelée à se prononcer sur une loi au titre complexe: **Loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI).**

De notre expérience de vie, à chacune et à chacun, nous retirons des leçons. Nous assistons à des combats héroïques qui se terminent parfois, à notre plus grand regret, par un départ vers l'autre rive.

La souffrance a longtemps été érigée en sacrifice justifié pour expier je ne sais quelles fautes commises. Un peu comme un bon pour une arrivée plus rapide vers un paradis tant espéré. Aujourd'hui, la médecine permet d'atténuer ces souffrances. Mais ne soyons pas dupes, la fin de vie est une étape cruelle, difficile et souvent douloureuse!

Non pas que je souhaite omettre de vous parler des soins palliatifs et de l'extraordinaire dévouement

Suite en page 2

Edito



Suite de l'édito

de celles et ceux qui s'en occupent jour après jour. Mais voilà, nous savons toutes et tous que le sujet sensible de la prochaine votation cantonale est l'assistance au suicide.

Parce que les mots ont une valeur inestimable et expriment ce que les choses sont, c'est ainsi qu'on appelle dans notre langue le passage à l'acte de celles et ceux qui, au bout de leur route, ne souhaitent plus qu'une chose : se défaire enfin de ce corps qui leur fait tant de mal... En allemand, on dit «Sterbehilfe», qui signifie «aide à mourir».

Mourir, justement. Sentir son corps perdre petit à petit de ses forces, de sa capacité à combattre la maladie.

Mourir, parfois voire souvent en souffrant, parce les organes ne fonctionnent plus, parce que le mal ronge à l'intérieur.

Pour les personnes vivant dans un EMS, aujourd'hui en Valais, il n'est pas toujours possible de faire appel à une institution telle qu'Exit ou dignitas. Certains établissements leur refusent tout

simplement l'accès. Cet EMS justement, qui est un lieu de vie et qui devrait être aussi, si le résident/la résidente le souhaite, son lieu de mort. Mais de quel droit ose-t-on encore refuser à quiconque la liberté de s'en aller dignement ? Qui sont-ils ces moralisateurs et consorts pour juger, condamner celui ou celle qui, brisé par la maladie, souhaite quitter ce monde avant d'entrer dans une agonie que si nombreux d'entre nous craignent d'affronter ?

Que l'on soit favorable ou non à l'assistance au suicide, ce n'est pas à la société d'en décider, mais bel et bien à chacune et chacun d'entre nous !

Tenir la main d'une femme ou d'un homme en fin de vie, et lui accorder l'ultime liberté, en respectant sa dignité humaine. C'est tout simplement à cela qu'il faut répondre avec un grand OUI le 27 novembre prochain.

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Edito

On a les combats qu'on veut, ou qu'on peut

Instinctivement, si on était « conseiller national, vice-président du PLR, avocat, capitaliste, humaniste et libéral » (bio Twitter) mais aussi président de l'Union valaisanne des arts et métiers, président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier plus un ou deux conseils d'administration par-ci par-là, on se dit qu'on n'aurait pas beaucoup de temps pour faire d'autres choses. Mais c'est sans doute parce qu'on n'est pas aussi bien organisé que Philippe Nantermod. Qui arrive à exercer à un taux d'activité relativement élevé, en plus de ses actions d'humaniste, d'avocat et de politicien, celle de troll de droite sur les réseaux sociaux. Autrement dit, pour celles et ceux peu à l'aise avec le langage du Net, un individu tenant des propos visant à générer des polémiques. La version 2.0 des enfants qui cherchent de l'attention en projetant leur purée de carotte sur l'assistance. La campagne pour le relèvement de l'âge de retraite des femmes a par exemple été l'occasion pour le petit Philippe de projeter pas mal de bouillie (intellectuelle) sur Twitter. Désormais rassuré sur le fait que les femmes précaires vont sauver l'AVS, le Bas-Valaisan s'est trouvé une nouvelle victime : la bibliothèque valaisanne. Coupable, dans sa dernière campagne, d'avoir osé le slogan « En Valais, dans toutes les bibliothèques,

je peux aussi ne pas aimer lire et découvrir tout le reste ». Comprenez la riche offre médiatique et culturelle de la Médiathèque Valais. Enfin, comprenez, si vous n'êtes pas Philippe Nantermod. Qui s'offusque sur Twitter de ce slogan, comparable selon lui à proposer « des boucheries aux vegans ». On ne sait pas encore si le PLR va déposer une interpellation pour interdire l'utilisation du terme bibliothèque à tout établissement qui aurait l'outrecuidance de proposer autre chose que des livres. Mais on se réjouit déjà du jour où il découvrira que dans les cafés, des fois, on boit autre chose que du café. D'ailleurs la Médiathèque Valais, elle aussi, sert du café. Du calme, Philippe.



Carte blanche

Un bol d'air pour les familles! OUI à l'augmentation des allocations familiales



Le 27 novembre prochain, nous voterons sur la modification de la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur les allocations familiales. En de meilleurs termes : nous aurons l'occasion d'augmenter de 30 francs par mois les allocations pour enfant et de 20 francs par mois les allocations de formation professionnelle.

Cette votation est capitale pour offrir un bol d'air aux familles valaisannes, que l'inflation, les coûts de l'énergie ou encore l'augmentation des primes d'assurance-maladie mettent sous une pression accablante.

Le PSVR a décidé, lors de notre dernier Congrès, de mettre en place une forte campagne pour qu'un OUI sorte des urnes le 27 novembre. Nous avons rarement l'occasion de mener campagne sur des objets cantonaux, et ce combat s'inscrit dans la ligne claire des valeurs que nous portons : permettre à la population de vivre dignement, augmenter son pouvoir d'achat et donc améliorer ses conditions de vie.

En tant que socialistes, nous nous battons pour que les gens puissent vivre de leur salaire, pour qu'avoir un enfant ne soit pas un risque financier supplémentaire. Car c'est bien là le sens des allocations familiales : soutenir les familles dans la charge que représente un enfant. Si l'on a compris cela, on comprend qu'augmenter les allocations est juste, même si le montant est le même pour chaque enfant, indépendamment des revenus des parents. En Valais, le Fonds Cantonal pour la Famille soutient quant à lui les familles qui sont plus dans le besoin. Le montant alloué aux familles concernées a d'ailleurs augmenté l'année passée.

En tant que socialistes, nous nous battons pour que les gens puissent vivre de leur salaire, pour qu'avoir un enfant ne soit pas un risque financier supplémentaire.

Lorsque les opposant-e-s critiquent une mesure qu'ils jugent « arrosoir », ils refusent donc de voir l'image d'ensemble, et de comprendre le rôle historique des allocations familiales, dans un système plus global de différentes mesures d'aides financières. Ne nous y trompons pas : celles et ceux qui ne veulent pas de cette augmentation ne se battent pas pour une meilleure répartition des richesses ou une augmentation des aides allouées ailleurs.

**UN BOL D'AIR
POUR LES
FAMILLES**
le 27 novembre 2022

OUI À L'AUGMENTATION
DES ALLOCATIONS
FAMILIALES

www.allocations-valais.ch

L'on peut facilement faire le parallèle avec l'AVS : tout le monde cotise selon sa capacité financière, et les rentes, supposées couvrir les besoins vitaux, sont plafonnées. Viennent ensuite les prestations du 2^e pilier et les prestations complémentaires le cas échéant. Les rentes AVS ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux, et nous nous battons régulièrement pour les augmenter. Cela ne signifie pas que nous ne voulons pas des autres mesures pour garantir une vie plus digne après la retraite, qui sont elles aussi combattues par la droite de l'échiquier politique.

Nous devons donc tout donner pour qu'un OUI se dessine le 27 novembre et pour améliorer le pouvoir d'achat des familles valaisannes !

Camarades, à vos agendas ! Nous avons déjà organisé une première table ronde sur le sujet à Monthey, et une seconde à Vétroz. Les prochaines

auront lieu au Manoir d'Anniviers à Vissoie le lundi 7 novembre à 19 h 00, ainsi que le jeudi 17 novembre aux Évouettes à la Salle mini-Tauredunum à 20 h 00.

Nous organisons également des soirées d'appels téléphoniques, les 8, 10, 14 et 16 novembre, à Monthey et à Sion. Les samedis 22 octobre, 5 novembre et 19 novembre seront des journées d'action de distribution de flyers. Un débat aura lieu à Savièse le 25 octobre.

Les opposant-e-s ont de lourds moyens financiers. Nous, nous comptons sur l'engagement de chaque membre du parti pour faire émerger un oui fort dans les urnes le 27 novembre – merci de vous engager dans cette campagne ! N'hésitez pas à nous contacter en cas de question, d'envie de participer ou autre (info@psvr.ch), et à vous renseigner sur le site www.allocations-valais.ch. Les dons pour la campagne sont bienvenus !

Clément Borgeaud, président PSVr

Loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution

Pour montrer leur soutien à cette loi (LSPA-SI), diverses individualités politiques du Valais romand ont constitué un comité interpartis. Il s'agit de Sylvie Anselin Masserey (PLR), Claire-Lise Bonvin (Le Centre), Sarah Constantin (PS), Nathalie Cretton (Les Verts), Jérôme Desmeules (UDC), Julien Dubuis (PLR), Barbara Lanthemann (PS), Jean-Daniel Melly (Les Verts), Xavier Mottet (PLR) et Fabien Schafeitel (Le Centre)

Soins palliatifs

Cette loi encourage le soutien et le développement des soins palliatifs dans notre canton en accordant les moyens financiers pour la mise en œuvre du concept cantonal et institue la création d'un délégué aux soins palliatifs qui assurera la coordination. Les soins palliatifs doivent être promulgués dans le lieu habituel du patient. Cette loi a également pour but de sensibiliser la population et le personnel des institutions sociales ainsi que de dispenser des formations de base et continue aux professionnels de la santé dans le domaine des soins palliatifs.

Égalité

Cette loi garantit l'absence de discrimination entre les résidents en institutions sanitaires ou sociales avec mandat public sur tout le territoire valaisan. En effet, si la personne ne dispose plus de lieu de résidence autre que l'institution dans laquelle elle vit, cette loi assure à tout un chacun une fin de vie qui correspond à ses désirs les plus profonds. Elle offre une égalité de traitement. Elle permet, à

la personne qui a pris la décision de faire appel au suicide assisté, la possibilité de rester chez elle, dans son lieu de vie quel que soit le lieu où elle demeure.

En acceptant le suicide assisté au sein de leur établissement, les institutions reconnaîtront ainsi la légitimité des désirs de leurs résidentes et résidents.

Liberté individuelle

Cette loi représente un choix fondamental de société en posant une question centrale sur la primauté de la liberté. Est-ce que c'est le choix des personnes, en tant qu'individu propre animé d'une conscience, d'un parcours de vie, de croyances, de convictions et aussi souvent de souffrances, ou celui des institutions, qui par définition n'ont pas de conscience, mais sont guidées par la volonté de leur direction qui doit primer ?



Respecter cette liberté, c'est laisser le choix aux individus qui ont décidé de partir, parce que les souffrances sont devenues insoutenables ou qu'il n'existe plus de perspective de vie de qualité.

L'éthique

La mort n'est pas un sujet aisé à aborder. Nous ne sommes pas préparés à laisser partir nos proches. Le choix de fin de vie de ces personnes, que ce soit dans un centre de soins palliatifs ou par l'assistance au suicide, touche notre sensibilité, nous bouscule dans nos croyances et nos convictions.

En effet, c'est une question de dignité et de respect que d'offrir ce choix, qui existe déjà pour le reste de la population, à l'ensemble des personnes en institutions sanitaires ou sociales avec mandat public, dont notamment les résidents des EMS.

Cette loi met un cadre et des limites claires à ces choix, répond à nos questionnements, apaise nos peurs. De plus, elle place sur un pied d'égalité les personnes en institutions sanitaires ou sociales avec mandat public et les personnes à domicile. C'est pourquoi il est important de légiférer sur ce sujet.

Respect du personnel soignant

Parallèlement à la liberté de l'individu, celle du personnel soignant est garantie. En effet, des gardes fous ont été mis en place également pour le personnel soignant en leur garantissant la liberté de ne pas participer à un acte qu'il désapprouve. Ce dernier ne pourra pas y participer professionnellement, mais seulement à titre privé, respectant ainsi la liberté de chacun.

Dignité

Cette loi sur les soins palliatifs et la fin de vie fait non seulement écho à la liberté individuelle, mais touche également à la dignité des malades et des personnes en fin de vie. En effet, c'est une question de dignité et de respect que d'offrir ce choix, qui existe déjà pour le reste de la population, à l'ensemble des personnes en institutions sanitaires ou sociales avec mandat public, dont notamment les résidents des EMS. Il appartient à chacun de définir ce qu'est la dignité pour sa propre mort. En ce sens, liberté individuelle et dignité sont intimement liées.

Respect de l'individu

Concernant sa propre vie, chacun est maître de son cheminement. Il n'appartient ni à l'Etat ni à qui que ce soit de juger la pertinence d'un cheminement personnel. En partant de ce principe, toute entrave à l'exercice légitime de ce cheminement doit être exclue. Il en va du respect de la décision intime de la personne face à sa propre mort.

Un cadre plus strict

Près de la moitié des EMS de notre canton accepte l'assistance au suicide, sur la base, actuellement, d'une décision d'une direction ou d'un conseil de Fondation. Légiférer c'est garantir que les règles et limites soient harmonisées à tous les établissements et qu'elles ne soient pas remises en cause à chaque changement de gouvernance.



Les cantons qui ont légiféré, ont clarifié la pratique, aussi bien pour les résidents que pour le personnel soignant. Contrairement à ce qui est craint par les opposants, ils n'ont pas été confrontés à une augmentation du nombre de demandes. Refuser de légiférer ne fera pas disparaître la pratique de l'assistance au suicide, refuser de légiférer c'est maintenir des conditions propices aux dérives.

Conclusion

Il n'y a pas de mort qui soit plus digne qu'une autre, hormis peut-être celle que l'on choisit pour soi-même. Ce qui n'est pas digne, c'est de chasser de son dernier lieu de vie le résident, mourant, qui en fait la demande.



Salutations du PS Oberwallis

Chères et chers camarades

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser quelques mots au nom du Parti Socialiste du Haut-Valais

Oui, le Haut-Valais et le Bas-Valais, ou plutôt le Valais romand - cette distinction donne régulièrement lieu à des discussions. Actuellement, c'est surtout dans le cadre de la révision de la Constitution.

Dans ce contexte, je me suis demandé : Qu'est-ce qui nous différencie ou nous sépare vraiment les uns des autres ? Il n'y a pas que la rivière, la Raspille ...

En premier lieu, il y a bien sûr la langue.

La langue est souvent un obstacle pour expliquer pourquoi certaines personnes ne vont pas travailler dans l'autre partie du canton, pourquoi elles n'y passent pas leur temps libre ou pourquoi elles n'ont presque pas d'amis de l'autre partie du canton. C'est aussi souvent un obstacle aux discussions communes. Car, malheureusement, il est plus facile de discuter dans sa langue maternelle que dans une langue étrangère.

Mais le Haut-Valais et le Valais romand ont aussi des rapports de force politiques différents : Ainsi, chez nous, les « partis C » sont malheureusement omniprésents. De plus, l'UDC domine toujours, alors que chez vous, les forces de gauche et progressistes sont en train de se développer.

Il en résulte généralement des résultats de vote différents - comme dimanche dernier. Le Haut-Valais vote de manière conservatrice et le Valais romand vote de manière progressiste et plutôt à gauche. Je dis toujours que grâce aux votants du Valais romand, les résultats de l'ensemble du canton du Valais ne sont pas aussi mauvais que ne le laissent supposer les résultats du Haut-Valais.

Vous, vous avez la capitale - en contrepartie, nous avons le Cervin.

**Vous avez Maret - nous avons Rieder.
Les deux ne représentent pas le PS,
les deux ne sont pas vraiment ce que
nous aimerions avoir.**

Vous avez de nombreux et grands barrages - nous, nous avons Bodenmann et ses projets sociaux alpins.

Oui, et vous, chères et chers camarades, vous avez un conseiller national PS, pas nous. Vous avez un conseiller d'État PS, nous n'en avons pas (ou plus).

Je me suis aussi demandé : Qu'avons-nous en commun, qu'est-ce qui nous relie ?

Vous avez Maret - nous avons Rieder. Les deux ne représentent pas le PS, les deux ne sont pas vraiment ce que nous aimerions avoir. Et c'est là que nous avons des points communs.



Nous avons aussi un point commun avec la minorité : nous, les Haut-Valaisans, sommes une minorité dans notre propre canton - et vous, les Romands, vous êtes une minorité dans toute la Suisse. Nous avons donc tous les deux nos « petits problèmes de minorité ».



Ce que nous avons aussi en commun, c'est le nombre de communes - environ 60 dans les deux cas. Mais si l'on considère la taille moyenne de ces communes, nous en revenons aux différences ;-)

Nous produisons tous deux beaucoup de bon vin - et nous aimons tous deux en consommer beaucoup et de bonne qualité.

Le fromage à raclette est également produit dans les deux parties du canton - et il est également très apprécié dans les deux parties du canton.

Ce que nous avons également en commun, contrairement aux autres Suisses, c'est que nous mangeons aussi la raclette en été. Mes amis suisses alémaniques n'ont jamais pu comprendre cela.

Oui, et nous, chères et chers camarades, nous sommes liés par des valeurs et des convictions communes. Nous défendons une société dans laquelle chacun et chacune peut s'épanouir librement. Une société dans laquelle personne ne passe entre les mailles du filet.

Nous nous engageons pour des salaires équitables : chaque personne qui travaille dans notre Suisse riche doit pouvoir vivre de son salaire.

de
Fr. 410.90
à **538.60**

Pour une assurance obligatoire des soins, modèle standard, la prime proposée à une femme de 57 ans en Valais varie de Fr. 410.90 à 538.60.

Et ce, pour les mêmes prestations !

Nous nous engageons pour une véritable égalité - et pour une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Nous demandons une économie qui soit au service de l'humain et non l'inverse.

Nous nous engageons pour plus de justice et de solidarité - tant envers les plus pauvres de notre société qu'envers les plus pauvres du monde entier.

Nous nous engageons pour la protection du climat et de l'environnement, afin que les générations futures puissent encore vivre sur cette planète.

Oui, il y a donc en fait de nombreux aspects que nous, les Haut-Valaisans et les Romands, mais aussi le SPO et le PSVR, avons en commun. Pas seulement sur le plan politique, mais aussi culturel et social.

Nous défendons une société dans laquelle chacun et chacune peut s'épanouir librement. Une société dans laquelle personne ne passe entre les mailles du filet.

Nous devrions toujours en être conscients - et nous ne devrions pas laisser les bourgeois populistes du « haut-valais » nous déstabiliser dans cette conviction.

Nous sommes un canton et nous devons nous serrer les coudes et, surtout, travailler ensemble. Cela s'applique naturellement et en particulier à nous aussi, camarades. Le SPO et le PSVR, ont beaucoup à gagner de leur collaboration. Et ce, en particulier en cette année électorale importante.

Je me réjouis de participer à ces élections avec vous et de lutter ensemble pour un troisième siège de gauche au Conseil national !!

Ah, et avant de conclure, j'ai oublié le point commun le plus important : Le SPO et le PSVR, ont tous deux la présidence la plus cool !

Claudia Alpiger,
présidente du SP Oberwallis,
constituante
et députée suppléante

Francine Zufferey, présidente de l'Union syndicale valaisanne

Francine Zufferey est tombée dans la marmite syndicale à peine sortie de sa formation. Voilà 26 ans qu'elle s'active pour le syndicat Unia, soit plus de la moitié de sa vie ! Aujourd'hui, elle est secrétaire syndicale responsable du secteur du tertiaire pour le Valais.

Élue à la présidence de l'union syndicale valaisanne en octobre 2021, Francine Zufferey est la première femme à occuper ce poste en Valais. Elle s'est également engagée pour de nombreux combats égalitaires, notamment au Grand Conseil où elle a siégé 9 ans, soit 4 ans à la suppléance et 5 ans comme députée pour le district de Sierre.

Le Peuple.VS : Peux-tu nous expliquer quel est le rôle de l'USVs ?

Francine Zufferey : L'union syndicale valaisanne est l'organe valaisan de l'union syndicale suisse (USS), qui regroupe les 4 syndicats : Unia (issu de la fusion de la FTMH et du SIB en 2005), Syndicom (syndicat des médias et de la communication), le SEV (syndicat du personnel des transports) et le SSP (Syndicat des services publics).

En plus de l'organisation du 1^{er} mai, nous prenons position lors de consultations de lois, faisons campagnes lors de votations fédérales et cantonales lorsque les objets impactent nos membres. La dernière en date, la réforme AVS21, a nécessité un très fort engagement de la part de tous les acteurs syndicaux.



En quoi consiste alors le mandat de la Présidente de l'USV ?

Il s'agit de mettre sur pied les rencontres entre les syndicats, de planifier les campagnes à venir, de définir les priorités et les défis à venir.

Tu es également secrétaire syndicale auprès d'Unia. Quelle est la victoire remportée par le syndicat qui t'a le plus marquée ?

En mars 2010, nous avons lancé un référendum contre la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle qui prévoyait une baisse du taux de conversion de la LPP de 6.8 % à 6.4 %. Nous avons balayé cette loi injuste avec 72.7 % des votants en Suisse, à 80.9 % en Valais ! Avec un taux de conversion de 6.4 % et un capital de prévoyance professionnelle de Fr. 100'000.-, une rente annuelle n'aurait représenté que Fr. 6400.- au lieu de Fr. 6800.-. Aujourd'hui, cette volonté du peuple n'est plus respectée car les taux de conversion tendent à baisser. La lutte pour une vie digne après des années de travail continue plus que jamais.

Les entreprises doivent écouter les salarié-e-s qui s'épuisent à la tâche : stress, toujours plus de rendement, faire face aux absences... avec des conditions salariales qui ne suivent pas.

Y a-t-il aussi des défaites, des regrets ?

FZ : évidemment, je ne peux que mentionner la courte défaite contre la révision de l'AVS ! Mais, je me félicite du résultat en Valais, c'est important de le souligner, la population valaisanne a rejeté cette révision avec 55 % de non. Quand on connaît les forces politiques en place dans notre Canton, on constate tout d'abord le rôle des militant-e-s sur le terrain et l'importance de s'allier lors de ces combats touchant la société ; notamment nos assurances sociales.

Quels sont les prochains combats syndicaux ?

Certains secteurs peinent à recruter (santé, mécanicien sur locomotive, hôtellerie...) car les conditions de travail se dégradent. Les entreprises doivent écouter les salarié-e-s qui s'épuisent à la tâche : stress, toujours plus de rendement, faire face aux absences... avec des conditions salariales qui ne suivent pas. La santé au travail est



un droit ! Ignorer ce problème se ressent par un manque de professionnels et représente un coût humain et social sur du long terme.

L'encadrement des nouvelles formes de travail telles que les plateformes numériques, le travail à domicile est un défi à relever. Tout comme veiller à ce que la conciliation entre vie privée et professionnelle soit mieux prise en compte.

Les Syndicats s'engageront pour un salaire minimum en Valais et encouragent leurs membres à se former tout au long de leur vie professionnelle. Il est de notre devoir de tout entreprendre pour diminuer le fossé immense qui sépare les riches et les pauvres dans notre pays.



Nous serons également très attentifs à la loi sur l'ouverture des magasins en Valais. Prétendre comme certains que tout le Canton du Valais est une zone touristique fait preuve d'une réelle volonté de durcir encore les conditions de travail dans le secteur de la vente...

Francine, comment vois-tu la société d'aujourd'hui ?

Nous sommes confrontés à une crise réelle. Si d'aucuns pensaient que la lutte des classes n'existait plus, notre époque nous rappelle à quel point celle-ci est réelle.

Les Syndicats s'engageront pour un salaire minimum en Valais et encouragent leurs membres à se former tout au long de leur vie professionnelle.

Nous assistons à une réelle volonté de démantèlement de nos assurances sociales. Toutes les conditions ont été durcies, par exemple dans l'assurance AI et l'assurance chômage. Et ce n'est là que le début. Dans de telles conditions, ce seront toujours les mêmes qui trinqueront !

Nous devrions être plus attentifs aux mouvements collectifs qui ne sont pas politisés, la rue ne prend pas de gants et met en lumière les problèmes.

J'aimerais parfois que la politique soit organisée autour d'une notion que j'affectionne : le bon sens. Je me réjouis particulièrement de l'arrivée de nombreuses et nombreux jeunes au sein des syndicats. La jeunesse est là pour bousculer nos certitudes, voire nos convictions, et c'est important de l'entendre.

Des membres des organisations syndicales se sont engagés fortement ces derniers mois contre AVS 21 et ceci a eu de l'impact sur les résultats de notre canton. Des combats s'annoncent dans des renouvellements de conventions collectives et par les temps difficiles, l'union du monde ouvrier sur le terrain est très importante.

L'Union fait la Force.



Le Crowdfunding, travail au noir virtuel

Le crowdfunding est une nouvelle forme de travail reposant sur la numérisation et la mutualisation des ressources. On l'associe souvent à des emplois qui peuvent s'avérer précaires. En effet, sur la Toile, les crowdworkers exécutent des petits mandats, mal payés et sans aucune protection sociale ni juridique.

Dans les faits, de telles pratiques existaient avant le début du XVI^e siècle. Les marchands des grandes agglomérations engageaient les gens de la campagne comme main d'œuvre à bon marché. On constate que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les habitant-e-s de la campagne vivaient essentiellement de ces revenus, payés à la pièce ou au poids, qui leur permettaient à peine de survivre. Lorsqu'ils perdaient leurs emplois, ils ne percevaient aucune indemnisation et se retrouvaient en grande précarité financière.



Depuis l'arrivée des nouvelles technologies, le nouveau travail à domicile virtuel, par les biais des crowdfunding, s'est installé en force et se crée une place grâce aux réseaux sociaux. Pour les entreprises, l'externalisation est rationnelle et devient un bien meilleur marché.

Et le travail dans tout cela ? Bien souvent ce sont des tâches monotones et répétitives pour un salaire de misère sans protection de la législation du travail. Sur la Toile, les entreprises remplacent les CCT par des conditions générales, plutôt simplifiées. Il est de ce fait quasiment impossible de vérifier si le droit du travail est respecté.

Les jeunes préfèrent exercer un métier qui a du sens plutôt que de se retrancher derrière un salaire ou des conditions de travail optimum. Ils et elles sont donc en première ligne avec cette nouvelle manière de travailler. Par exemple, ils vivent à Bali, font du yoga, la fête le soir, et travaillent sur leur portable pour des clients dans le monde entier. Ce sont des bohèmes numériques.



Les personnes dont le revenu principal est lié au crowdfunding sont appelées clickworkers, plus communément les travailleurs du clic. Dans les enquêtes menées en Suisse, on constate que ces petits jobs liés au clic représentent plutôt des travaux d'appoint de troisième catégorie. En revanche les étrangers mandatés par des entreprises suisses vivent correctement de ces revenus. En Inde ou en Bulgarie, ces emplois correspondent au revenu principal.

Les adversaires de ces nouvelles méthodes de travail à domicile considèrent que cette nouvelle activité est nébuleuse. Ils dénoncent le précarité numérique parce qu'il s'agit souvent de travail sur appel pour des petites commandes, pour des salaires de misère, et qui touche des personnes peinant à trouver un travail digne et reconnu. On constate aussi que ce genre de travail se fait au noir, donc les crowdworkers ne paient pas de charges sociales.

Force est de constater qu'une fois de plus, notre société sera contrainte de revoir son système social, afin que cette nouvelle manière de travailler, qui mélange précarité et bohème numérique, ne conduise pas celles et ceux actifs dans ce domaine à devenir les grands perdants de la révolution numérique. Nous devons tout mettre en œuvre afin d'éviter que sans filet social, ces travailleuses et travailleurs de l'ombre ne s'enfoncent dans une précarité permanente.

Les personnes dont le revenu principal est lié au crowdfunding sont appelées clickworkers, plus communément les travailleurs du clic.

Les employeurs et les syndicats doivent trouver ensemble les bases d'un partenariat social, innovant, constructif, adapté à notre époque.

Elisabeth Di Blasi-Coucet,
Syndicom

La résistance face à la pensée féministe

Ce seront mes mots, mon point de vue ; celui que j'ai construit dans l'empreinte de ma génération. Ce seront mes dires, ceux que je partage avec mes sœurs militantes et mes alliés.

Ça bloque encore pas mal et à beaucoup d'endroits, on dirait que parfois le sujet lasse – celui de la lutte pour nos droits, ceux des femmes. Comme si c'était un sujet. Peut-être que nous n'avons pas encore trouvé ensemble le moyen de communiquer mais heureusement que lorsque certaines d'entre nous se voient contraintes de se retirer, n'ayant plus les



moyens de se battre, les autres prennent le relais, toujours aussi fortes. Croyez-moi, à la longue cela peut être épuisant de se rendre compte de tout le chemin qu'il reste à parcourir, de toutes les pensées limitantes qui se sont immiscées subtilement et qui peinent à s'effacer malgré le temps, les discours et les partages. D'ailleurs pour que ceux-ci aient un impact il ne faut pas seulement les entendre, fiers d'avoir « donné la place », il faut les écouter, les accepter, les intégrer ; cesser de discuter nos ressentis, nos vécus. Nous sommes des milliards, plus précisément 4, à savoir de quoi nous parlons et nous sortons de l'ombre pour donner vie à notre place. Nous ne la demandons pas, nous la prenons.

Il arrive apparemment que ces objectifs féministes grattent, dérangeant. Cela se passe si l'on ne saisit pas que notre lutte ne concerne pas seulement l'égalité, mais surtout la liberté, pour tout le monde. Comment peut-on encore s'indigner

de nos tentatives d'y parvenir, feindre l'incompréhension ? Nous ne demandons pas d'avis, nous donnons le nôtre. C'est peut-être un effort de percevoir que nos comportements découlent d'un milliard d'instant, de situations, depuis l'enfance qui ont principalement eu pour effet de nous apprendre à nous mouvoir dans le noir et à vous admirer à la lumière.

Et je parle de mon enfance, celle d'une jeune femme de 26 ans. Alors si l'on part du principe que les choses vont en s'améliorant, qu'imaginer des éducations précédentes ? Oui, nous sommes toutes et tous construit-e-s sur les vestiges du patriarcat et des affirmations si tangibles ne devraient plus être un choc. Mais nous choisissons de nous en défaire, de lutter pour nos droits et de combattre les chaînes qui nous retiennent en otage dans tant de situations. Ne pas faire cet effort de compréhension et s'indigner face à notre comportement et nos actions c'est décider de ne pas abandonner ses privilèges, et c'est se tromper de parti dirait notre slogan.

Un monde reste à construire, sur d'immenses failles, de gigantesques vestiges dont nous sommes toutes et tous victimes, mais nous sommes prêtes à le bâtir, avec vous, alors faites-nous confiance.

Joséphine Borgeaud



Oui

Je m'abonne
au Peuple.VS

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



22 novembre 18 h 00 Comité directeur

6 décembre 18 h 00 Comité directeur

6 décembre 19 h 00 Conseil de parti

20 décembre 19 h 00 Comité directeur



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVr. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@lepeuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



Le PS de Savièse a organisé une rencontre avec la population pour suivre les résultats des votations fédérales du 25 septembre.

La section avait vu grand. Invité-e-s à cette journée, le Conseiller d'État Mathias Reynard, le conseiller national Emmanuel Amoos, le conseiller communal Valentin Aymon et la députée au Grand Conseil Paola Riva Gapany. C'est peu dire que les personnalités présentes ont toutes un agenda bien chargé et que leur présence à cette journée méritait d'être remerciée par une forte affluence.

Or, que nenni. 10 personnes, sans compter le comité de la section, avaient pris le temps de se déplacer.

On peut alors aisément comprendre la déception de la section. Qui pourtant avait annoncé l'événement sur les réseaux sociaux et par courriel à tous les membres de ladite section. C'est un peu comme inviter un ami à dîner et ne pas ouvrir la porte le jour venu. Ça vous laisse sur votre faim.

Mensuel
11^e année

Site internet: www.lepeuplevs.ch

Rédaction: Barbara Lanthemann
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement: annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@lepeuplevs.ch

Tarifs de publicité: CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité: Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@lepeuplevs.ch

Maquette: Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution: 11 numéros par année